



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 mars 2022  
Convocation du : 18 mars 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sophie TANGHE

DE22.033

**FINANCES  
BUDGET****OPÉRATION PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT  
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT  
« EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE LEO LAGRANGE »  
MODIFICATION***Autorisation - Approbation*

0380

Par délibération DE19.094 du 4 juillet 2019, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour l'extension du restaurant scolaire Léo Lagrange. Elle doit aujourd'hui être modifiée : les études sont décalées dans le temps et ont été enclenchées en 2022.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2018	2019	2020
Extension du restaurant scolaire Léo Lagrange	<b>2 200 000 €</b>	0 €	128 000 €	2 072 000 €

Nouvelle AP/CP :

Montant de l'AP : 2 200 000 €						
Montant des CP						
Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	2022	2023	2024
0 €	348 €	0 €	0 €	31 000 €	99 652 €	2069 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption des budgets 2022 à 2024, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 à 2024 indiqués dans le tableau ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAËSEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille